

## Durée d'assurance

### Relèvement de l'âge d'annulation de la décote (âge pivot)

Mise à jour : 17 janvier 2012

#### ■ Résumé

L'âge d'annulation de la décote (ou âge pivot) est l'âge auquel la décote n'est pas appliquée même lorsque la durée d'assurance nécessaire n'est pas atteinte.

Relèvement de l'âge d'annulation de la décote pour atteindre à terme 62 et 67 ans.

Des dérogations (maintien de l'âge d'annulation de la décote à 65 ans) sont prévues.

#### ■ Textes de références

Articles 20-II, III et IV, 23-III, 28 et 118-II de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Articles 20-I et 65-3 du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Article 88 de la loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012 a trait à l'accélération du calendrier de la réforme des retraites.

#### ■ Décrets d'application

Décret n°2010-1740 du 30 décembre 2010 portant application de diverses dispositions de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010.

Décret n° 2011-620 du 31 mai 2011 relatif à l'âge d'attribution d'une pension de retraite à taux plein

Décret n° 2011-2103 du 30 décembre 2011 portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers d'Etat.

#### ■ Dates d'application

Pensions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pensions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (décret 2011-2103 du 30 décembre 2011)

#### ■ Dispositions antérieures à la réforme

L'âge pivot est l'âge auquel la décote n'est pas appliquée même lorsque la durée d'assurance nécessaire n'est pas atteinte. Cet âge doit coïncider avec la limite d'âge.

La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 (article 66 III) a fixé une montée en charge progressive pour atteindre cette cible en 2020 :

- Pour les personnels sédentaires, dont la limite d'âge est fixée à 65 ans, cet âge pivot est de 62 ans et 9 mois en 2011. Il augmente progressivement pour s'établir à 65 ans en 2020.
- Pour les personnels dits actifs, dont la limite d'âge est fixée à 60 ans, l'âge pivot est de 57 ans et 9 mois en 2011 et atteint 60 ans en 2020.

#### ■ Nouvelles mesures

La limite d'âge des fonctionnaires est portée :

- Pour les personnels sédentaires nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955, de 65 à 67 ans.
- Pour les personnels dits actifs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960, de 60 à 62 ans.

L'âge d'annulation de la décote est fixé par rapport à la limite d'âge.

- L'âge d'annulation de la décote va donc être relevé pour atteindre à terme 62 et 67 ans.

[Voir tableau prévisionnel des âges d'annulation de la décote.](#)

☞ **Dérogation** : conservent l'annulation de la décote à 65 ans les agents qui :

- bénéficient d'au moins 1 trimestre au titre de la majoration de durée d'assurance pour enfant handicapé,

- ou sont handicapés avec un taux d'incapacité permanente > à 50 % et < à 80 %
- ou ont interrompu leur activité professionnelle pendant au moins 30 mois consécutifs pour s'occuper d'un membre de leur famille en raison de leur qualité d'aidant familial dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État,
- ou sont nés entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre 1955 sous réserve :
  - d'avoir eu ou élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans avant leur 16<sup>ème</sup> anniversaire,
  - et d'avoir interrompu ou réduit leur activité professionnelle pendant au moins 1 an pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants dans des conditions et un délai déterminés suivant la naissance ou l'adoption d'au moins un de ces enfants,
  - et d'avoir validé avant l'interruption ou la réduction de l'activité professionnelle une durée minimale d'assurance auprès d'un régime français ou européen de 8 trimestres.